

NEVERS

Extension du parking de La Verrerie

Permis d'aménager – Juillet 2023

PA2 - Notice projet

Maîtrise d'Ouvrage	Maîtrise d'Œuvre
Commune de Nevers Place de l'Hôtel de Ville 58036 Nevers Cedex T : 03 86 68 43 02	Régis Albignac la manufacture du paysage paysagiste concepteur 53, Grande-rue François Mitterrand 58 400 La Charité-sur-Loire 06 14 99 52 28 - regisalbignac@yahoo.fr

1.	NOTICE PA2 – EXTENSION DU PARKING DE LA VERRERIE	3
1.1	RAPPEL DU CONTEXTE DU PROJET, ETAT DES LIEUX	3
1.1.1.	<i>Situation du site</i>	3
1.1.2.	<i>Contexte</i>	3
1.1.3.	<i>Programme</i>	3
1.1.4.	<i>État des lieux</i>	Erreur ! Signet non défini.
1.2	PARTIS PRIS DU PROJET	3
1.2.1.	<i>Organisation, circulations</i>	4
1.2.2.	<i>Traitement des parties en limite du projet</i>	4
1.3	SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	4
1.3.1.	<i>Matériaux de sol</i>	4
1.3.2.	<i>Mobiliers :</i>	5
1.3.3.	<i>Plantations</i>	5

1. Notice PA2 – Extension du parking de La Verrerie

1.1 Rappel du contexte du projet, état des lieux

1.1.1. Situation du site

Nevers - faubourg gare proche du centre

Site faisant parti du Secteur Patrimonial Remarquable B, correspondant aux quartiers plus récents situés en périphérie du centre ancien et assurant l'articulation entre le centre ancien et les secteurs d'extensions contemporains, en l'occurrence ici le quartier Gare.

Gare à 2 minutes à pied, centre ancien à 10 minutes via la rue du colonel Roche ou la Porte du Croux en direction de la cathédrale et de la mairie.

Parcelles et surfaces : BW 116 (705 m²), 117 (1 568 m²), 121 (615 m²), 122 (406 m²), 123 (201 m²), 351 (78 m²), 380 (207 m²), 407 (22 m²), 424 (262 m²), 427 (363 m²), 428 (75 m²), 469 (121 m²), soit un total parcellaire de 4 623 m². Surface domaine public concerné par le projet et non cadastré : 425 m², portant à 5 048 m² le parcellaire concerné par le projet.

Servitude SNCF : distance à respecter suivant position des caténaires et autres éléments à caler avec le référent travaux à proximité du domaine ferroviaire : M. Devoucout 06 19 85 57 39. Une bande de trois mètres le long du mur est retiré de l'emprise projet pour correspondre aux distances de proximité du domaine ferroviaire (voir coupe ci-dessous).

Zone PLU : UB

La cathédrale de Nevers est visible depuis le site.

Surface du projet d'aménagements : 4 943m², hors emprise réservée en limite du domaine ferroviaire d'une largeur de 3 m et hors réfection de l'impasse de la Grippée entre l'aplomb du pont et la rue Pierre-Émile Gaspard.

1.1.2. Contexte

La ville de Nevers souhaite étendre l'offre de stationnement dans le secteur Gare en prenant appui sur une emprise de moins de 5 000 m² en extension du parking existant proche du pont rue Pierre-Émile Gaspard. L'implantation est stratégique pour la ville étant donné la proximité de la gare et des liens avec le centre-ville qui pourront être rendus plus évidents. Le site est aujourd'hui très enclavé avec l'ouvrage du pont de la rue de Gonzague, une recherche d'ouvertures et de liens est à optimiser dans le projet. Un lien avec la Loire est aussi à conforter. La Ville est en contact avec la SNCF pour organiser un accès plus direct au premier quai de la Gare afin de ne pas avoir à contourner tout l'ouvrage du pont de la rue Pierre-Émile Gaspard.

1.1.3. Programme

La ville souhaite étendre le nombre de places à une centaine dont les places PMR et celles pré-équipées pour les bornes de recharge électrique réglementaire ainsi que vingt places dédiées au co-voiturage. L'offre de stationnement passerait d'une trentaine de places actuellement à une centaine après projet, 115 places sur le plan.

Une recherche de perméabilité doit être optimisée ainsi que l'aspect paysager de l'ensemble.

Les circulations piétonnes sont à mettre en avant et permettre de désenclaver le site au maximum.

L'ensemble doit mettre en avant une composition paysagère qui donne d'abord à lire un grand mail d'arbres.

1.2 Parti pris du projet

En séance de travail avec l'UDAP et les services instructeurs de l'Agglo de Nevers, un premier avant-projet a été présenté. Celui-ci consistait à reprendre le sens des cheminements existants en Nord-Sud, l'un en direction de l'escalier en colimaçon du pont et l'autre vers l'impasse de la Grippée. Le stationnement est inséré en "peigne" et alterne allées carrossables,

places et noues plantées pour la gestion du ruissellement de surface. Les noues et cheminements sont réputés être largement plantés.

À l'issue de cet échange il a été convenu de réaliser une recherche pour organiser les circulations et le stationnement autrement en favorisant l'aspect d'un grand mail paysager. Le dispositif de circulation dessert directement les places de stationnement. L'ensemble est complété d'un réseau de noues plantées pour la gestion de l'eau de pluie. Les cheminements piétons de la première hypothèse sont insérés dans cette composition pour maintenir les cheminements préexistants.

Cette deuxième hypothèse a été retenue car elle favorise le prolongement de l'impasse de la Grippée qui devient une rue et ne génère pas d'impasses. À terme, le maillage d'arbres se rejoindra en couronne à l'image des tilleuls de Cité-parc au sud favorisant ainsi la couverture de l'ensemble de la parcelle.

1.2.1. Désenclaver la parcelle et trouver un maximum de liens

Comme évoqué dans l'analyse du contexte du site, celui-ci permettra de desservir de nombreux lieux d'attractivité du centre-ville, de la gare et aussi de la Loire peu visible aujourd'hui. Le site vécu comme un délaissé depuis la construction en viaduc de la rue de Gonzague et la déconstruction progressive des bâtiments le long des voies ferrées mérite au contraire d'être mieux relié. La surface permet à la Ville de Nevers de proposer une offre de stationnement à proximité du centre-ville et de la gare. Son aménagement reliant l'impasse de la Grippée à celle de la Verrerie permet de transformer ces impasses en rues. Les sentes piétonnes qui parcourent déjà le site en Nord-sud seront confortées et complétées dans le projet d'une liaison directe à la rue de Gonzague et par la suite au quai de la gare avec une recherche d'accessibilité pour tous.

1.2.2. Organisation, circulations

Le site sera relié entre l'impasse de la Grippée et l'impasse de la Verrerie. La « rue » de la Grippée sera en sens unique entrant depuis la rue Pierre-Émile Gaspard. Le trottoir de la rue de la Grippée sera lisible et prolongé jusqu'à l'accès à l'escalier en colimaçon ainsi que l'éventuel accès direct au quai de la gare.

Depuis cette allée nord, deux grandes allées en axe nord-sud desservent un jeu de stationnements. L'allée principale, à l'Est, rejoint directement l'impasse de la Verrerie.

Le traitement de l'accès sud, par l'impasse de la Verrerie est prévu avec une coupe de voie à 12 m de large plus minéral avec chaussée, stationnements longitudinaux et trottoirs de part et d'autre. Cet accès sera en double sens.

À l'Est de la voie principale Nord-Sud, se développe deux poches de stationnements. Une de sept places en complément de l'ensemble et une de vingt places identifiées pour les véhicules en co-voiturage. Au bout de cette dernière, du fait du travail du nivellement et à un point de raccordement favorable, un accès est rendu possible directement vers la rue de Gonzague pour les piétons qui souhaitent rejoindre plus directement le centre-ville via la rue Jean-Réné Guyot et la Porte du Croux.

Les allées carrossables sont dessinées à 5 m de large. Les places mesurent 2,50 m de large par 5 m de profondeur.

Les allées piétonnes sont dissociées des circulations automobiles, elles mesurent 1,40 m de large et sont bordés d'espaces verts de type accotement prairial fauché et des noues plantées de couvre-sols.

1.2.3. Traitement des parties en limite du projet

Le plan de composition s'attache à relier le site à son environnement limitrophe (connexion au réseau viaire et à la gare) et aux espaces remarquables proches le centre-ville de Nevers et la Loire). À ce stade, une réhabilitation de la « rue » de la Grippée reste à envisager avec la sous-face du viaduc devant la résidence quasiment collée à l'ouvrage.

L'ouverture vers le quai de la Gare est un projet à mener à plus long terme avec les services de la SNCF.

1.3 Site patrimonial remarquable

Le projet est situé dans le périmètre du site patrimonial remarquable, secteur B de la ville de Nevers, correspondant aux quartiers plus récents situés en périphérie du centre ancien et assurant l'articulation entre le centre ancien et les secteurs d'extensions contemporains, en l'occurrence ici le quartier Gare.

1.3.1. Matériaux de sol

- Chaussée : l'ensemble est dessiné en bordures béton type CR1 arasée au sol pour caler un enrobé drainant.
- Places de stationnement : dalles alvéolaires de type TTE de chez O2D ou Ecoraster-E50 de chez Ecovégétal avec remplissage gravillon 6/14 ou pavés pour les places PMR.
- Chemins piétons : en stabilisé naturel sachant que les pentes en long font entre 1 % et 3 % (maximum au niveau du trottoir en raccordement avec la rue de la Verrerie).
- Le dispositif de ruissellement fonctionne en un grand tier vers le nord avec un écoulement dirigé vers le réseau d'eau pluviale de l'impasse de la Verrerie et l'autre partie vers le réseau situé impasse de la Verrerie. L'eau passe par les structures drainantes des chaussées et places de stationnement constituées de matériaux et structures drainantes. L'eau est dirigée vers les noues végétalisées réparties équitablement dans les aménagements où elle s'infiltre dans le sol naturellement drainant du site et diffuse vers les plantations. Au sud, au droit de l'accès impasse de la Verrerie, l'eau est reprise via un caniveau en pavés qui la draine en surface jusqu'au réseau d'eau pluviale situé dans l'impasse.

1.3.2. Mobiliers :

Le mobilier d'éclairage est prévu en raccordement au réseau d'éclairage public, la solution en photovoltaïque ayant été écartée du fait du site patrimoniale et pour privilégier un aménagement très arboré. Les candélabres seront choisis avec une hauteur de 4,50 m pour pouvoir éclairer sous les couronnes des arbres. Le design sera en cohérence avec les aménagements proches et la mise en cohérence de l'éclairage Ville de Nevers. Le modèle retenu sera de type « Zen » de chez Eclatec ou similaire. Couleur ville de Nevers RAL 7024. La répartition est à définir suivant étude d'éclairement avec l'entreprise qui sera retenue. Aucun éclairage ne sera réalisé à proximité de la limite avec le domaine ferroviaire.

Le mobilier de sécurité et anti-intrusion sera composé de potelets à boule blanche de chez Seri ou similaire, couleur RAL 7024. Leur implantation permet de limiter le stationnement sauvage sous l'ouvrage de la rue de Gonzague, impasse de la Grippée et au droit des accès aux cheminements piétons.

Un totem sera installé pour identifier l'emprise de co-voiturage en plus de la signalétique horizontale.

1.3.3. Plantations

La composition végétale est à préciser suivant la palette végétale mise en place par la Ville de Nevers. Le principe d'aménagement donne toutefois la répartition suivante des strates végétales :

Le grand mail arboré sera composé d'essences choisies pour une couronne qui permet un grand couvert à terme : Tilleul, Érable negundo, Murier, etc. La trame est guidée par un ordonnancement régulier avec un axe brisé par la forme de la parcelle. Le pied des arbres sera planté de couvre-sols de type Géraniums rampants assortis de vivaces ponctuelles plus hautes (Centranthus, Gipsophila, Euphorbes, etc.).

Les allées piétonnes longent le dispositif de noues de récolement et temporisation des eaux pluviales. Ces noues sont plantées d'une strate arborée plus basse que le mail, avec des arbres et grands arbustes en cépées : Amélanchiers, Charmes, Érables, Cornouillers, Prunus, Salix rosmarinifolia, etc. Le couvert végétal est composé d'une strate couvre-sol extensive en lierres ponctuée d'un mélange de bulbes toute saison. Les accotements plats, hors noues seront semés en mélange prairial à faucher ; ils peuvent être gagnés par les lierres.